Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 074-200081446-20261006-DP0742122600061-AR

COMMUNE de Glières-Val-de-Borne

Décision d'une déclaration préalable

Dossier n° DP0742122600061
Date de dépôt : **02/10/2026**
Date d'affichage du dépôt : 02/10/2026
Complet le : **02/10/2026**
Demandeur : **Monsieur TOCHON FERDOLLET Jean Noël**
Pour : **Implantation de panneaux photovoltaïques**
Adresse terrain : **109 Chemin de Malatrait, à Glieres-Val-de-Borne (74130)**
Parcelles : **110 0A-1250, 110 0A-1252**

Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :
Charlotte Reboul, Service mutualisé d'instruction du Droits des Sols, Communauté de Communes Faucigny Glières :
Mail : **c.reboul@ccfg.fr**

Monsieur TOCHON FERDOLLET Jean Noël
109 chemin de Malatrait
74130 Glières-Val-de-Borne

Objet : Notification d'une décision relative à votre demande de déclaration préalable citée en référence.

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint votre dossier de déclaration préalable pour lequel il n'est pas fait d'opposition sous réserve du droit des tiers. Conformément à ce qui vous a été indiqué dans le récépissé de dépôt, sans opposition, les travaux peuvent être entrepris un mois après la date de dépôt soit à compter du : **02/11/2026**

Je vous rappelle les formalités que vous devez accomplir :

- **Affichage sur le Terrain :** l'autorisation d'effectuer les travaux doit être affichée sur un panneau visible de la voie publique, dès réception et ce pendant toute la durée du chantier (mentions indiquées dans les articles A 424-1 à 424-4 de l'arrêté du 06/06/2007).
- **Transmission de l'imprimé de Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (D.A.A.C.T.) :** l'imprimé de D.A.A.C.T. doit être adressé en Mairie, dûment complété et signé, dès la fin des travaux.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Glières-Val-de-Borne,
Le 06 octobre 2026.

Le Maire,
Mickaël MAISTRE

Mairie de Glières-Val-de-Borne (Haute-Savoie) – RÉPUBLIQUE FRANÇAISE